



Le budget de l'enseignement supérieur et de la recherche

WEBINAIRE SNESUP-FSU DU 15 JANVIER 2025

Plan de l'intervention

1. Introduction : constitution du budget
2. Structuration du budget de la MIREES
3. LFI 2024 et son exécution
4. PLF 2025 tel que connu en décembre 2024
5. Les impacts sur les missions de l'université

Introduction

Chaque année, le budget de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) mobilise largement le SNESUP.

C'est que, loin d'être une contrainte technique, les choix budgétaires sont en lien étroit avec les orientations politiques et concrétisent depuis plusieurs années, en ce qui concerne l'enseignement supérieur et la recherche, une stratégie délétère en sous finançant le service public de l'ESR.

Calendrier “normal” de constitution du budget

- Février & mars 2024 : conférences techniques de préparation du budget MESR-MCP
- Mars 2024 : vote dans les CA des universités du budget exécuté 2023
- Avril 2024 : vote par le parlement de la loi de finance de règlement (LFR) 2023
- juin 2024 : lettre du gouvernement à la CE / pacte de stabilité 2024-2027
- juillet-août 2024 : construction du projet de loi de finance (PLF) 2025 et lettres plafonds
- Septembre 2024 : nomination d'un nouveau gouvernement
- 10 octobre 2024 : présentation du PLF 2025 au conseil des ministres
- Octobre 2024 : lettre de cadrage des directions des établissements + votes des campagnes d'emplois 2025 ;
- Octobre 2024 : vote à l'Assemblée Nationale puis au Sénat de la partie Recette
- Novembre 2024 : vote à l'Assemblée Nationale puis au Sénat de la partie Dépense
- Au plus tard le 21 décembre 2024 adoption du budget avec la loi de finance initiale (LFI) 2025 Budget non voté + motion de censure
- Décembre 2024 : vote de la répartition des crédits 2025 de la MIREs aux établissements publics Reconduction de la LFI 2024 (décret du 30 décembre)
- Décembre 2024 : vote par les CA des établissements des budgets 2025
- Mars 2025 : vote dans les CA des universités du budget exécuté 2024

Calendrier “adapté” du PLF à la LFI 2025

Le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) et le projet de loi de finances (PLF) font leur retour à l'agenda, en tenant compte des travaux parlementaires déjà effectués à l'automne ie au Sénat..

- *mardi 14 janvier 2025* : discours de politique générale du 1er ministre
- *mercredi 15 janvier 2025* : discussion en séance publique de la partie “dépenses” du texte
 - *samedi 18 janvier 2025* : examen des crédits de la mission transformation et fonction publiques
 - *lundi 20 janvier 2025* : examen des crédits de la MIREs
- *mercredi 22 janvier 2025* : examen des crédits de la mission solidarité, insertion, égalité des chances
- *jeudi 23 janvier 2025* : vote programmé au Sénat sur l'ensemble du PLF 2025 avant la convocation très probable d'une commission mixte paritaire.

En cas de désaccord entre les deux chambres, le PLF 2025 pourrait faire l'objet d'une deuxième lecture au Parlement.

Structuration du budget de la MIREs

<i>Loi de finance initiale (LFI) de la Mission interministérielle pour la recherche et l'enseignement supérieur</i>	LFI 2024 (CP)
Recherche et enseignement supérieur	31 839 148 903 €
<i>LFI P150 : formation supérieure et recherche universitaire</i>	15 180 783 720 €
<i>LFI P231 : Vie étudiante</i>	3 326 639 077 €
<i>LFI P 172 : Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires</i>	8 201 401 634 €
<i>LFI P193 : Recherche spatiale</i>	1 900 179 541 €
<i>LFI P190 : Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables</i>	1 948 483 219 €
<i>LFI P192 : Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle</i>	688 636 541 €
<i>LFI P191 : Recherche duale (civile et militaire)</i>	150 019 167 €
<i>LFI P142 : Enseignement supérieur et recherche agricole</i>	443 006 004 €

Les **dépenses** sont séparées en deux : autorisations d'engagement (AE) et **crédits de paiement (CP)**

LFI 2024 pour les universités et son exécution

AUTORISATIONS BUDGÉTAIRES 2024

[Jaune budgétaire, "Opérateurs de l'État", Annexe au projet de loi de finance PLF2025, p.655]

Les dépenses	Les recettes
trois volets - personnels : 13,212 Mds€, - fonctionnement : 3,214 Mds€, - investissement : 1,782 Mds€.	- subvention pour charge de service public SCSP : 12,252 Mds€ - autres financements publics : 1,559 Mds€ - ressources propres : 1,900 Mds€ - recettes fléchées : 1,373 Mds€
18 242 000 000€	17 074 000 000€

Il est essentiel de noter le **sous-financement prévu de 1 168 000 000€**.
(-408 M€ de salaires et fonctionnement et -760 M€ d'investissements))

Et avec l'annulation des 80 M€ de février 2024, la prévision de sous-financement des universités était dès février 2024 de **- 1 248 000 000 €**

Relevons que les budgets prévisionnels de plusieurs universités affichaient un déficit

LFI 2024 pour les universités et son exécution

Et avec l'annulation des 80 M€ de février 2024, la prévision de sous-financement était dès février 2024 de **- 1 248 000 000 €**

Après consultation des données ouvertes DataESR
de décembre 2023 et septembre 2024

A ce jour les Fonds de roulement (FdR) des universités ont été ponctionnés
de **1 382 000 000 €**

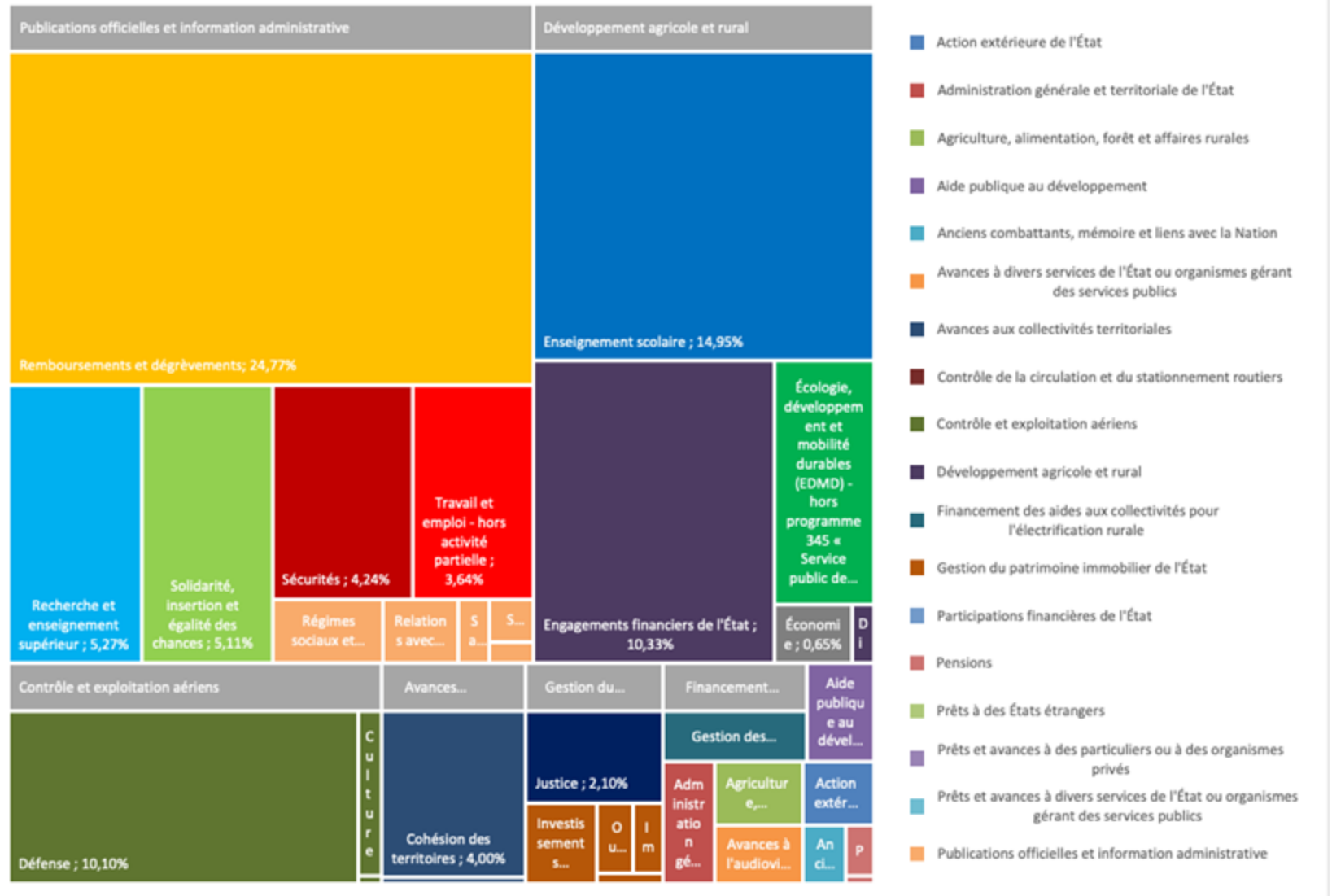
Et même
de **-1,741 milliards d'euros** pour l'ensemble des établissements de l'ES public

	FdR 12-2023	FdR 09-2024	Δ
total	3 771 615 518 €	2 030 485 749 €	-1 741 129 769 €
universités	2 921 390 499 €	1 538 968 810 €	-1 382 421 689 €
autres ES	850 225 019 €	491 516 939 €	-358 708 080 €

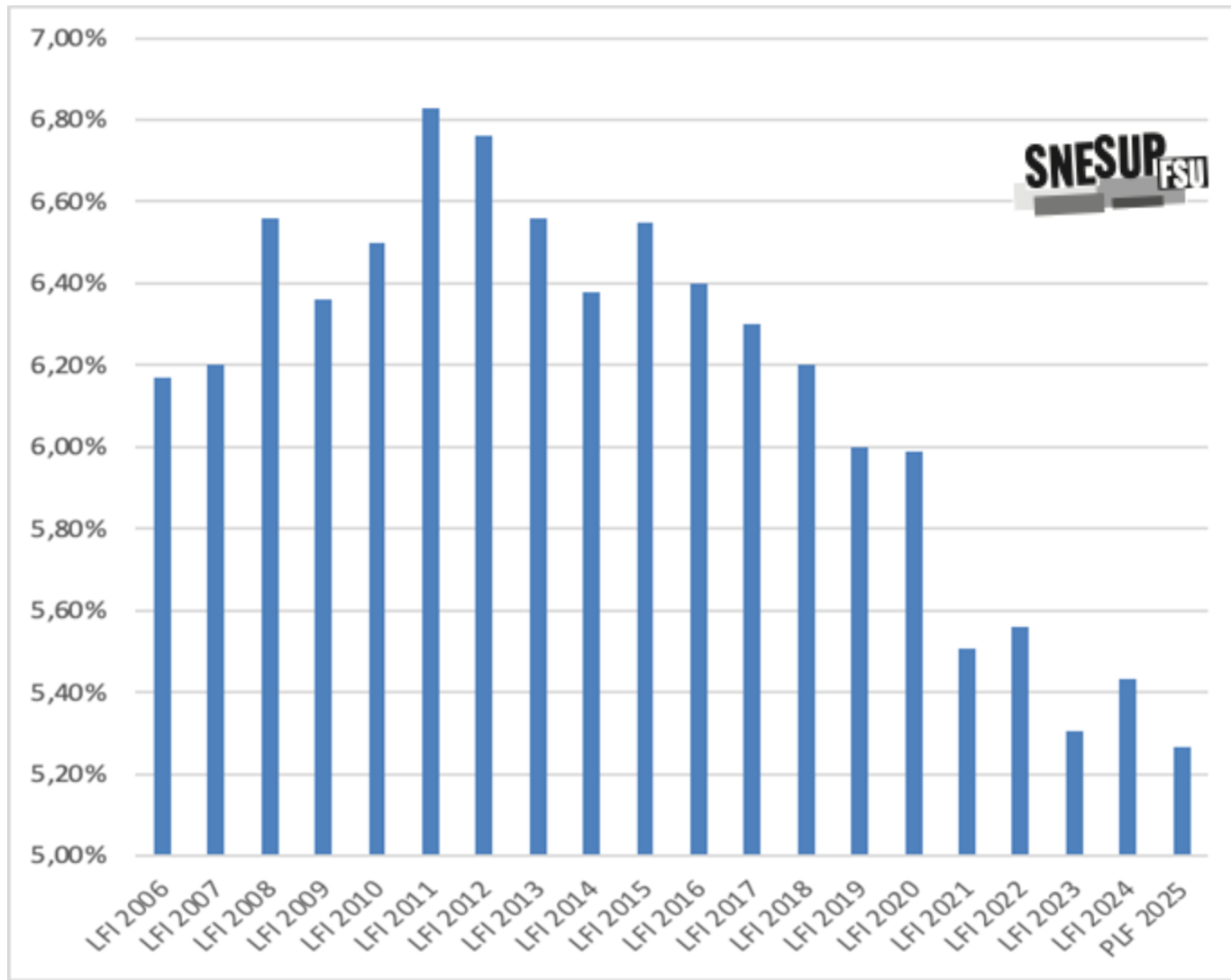
A ce rythme, **en 2 ans** le gouvernement aura **vidé nos caisses** et **dans 1 an** nous sommes **en cessation de paiement**

PLF 2025 = 594 Md€ ; Budget de l'ESR : 4^e budget de l'Etat

budget général de l'Etat dans le PLF2025



MIRES au PLF 2025



Structuration du budget de la MIREs

<i>Mission interministérielle pour la recherche et l'enseignement supérieur</i>	LFI 2024	PLF 2025	Δ2025/2024	Δ%	Δ% corrigée de 2,6% d'inflation sur F&I
Recherche et enseignement supérieur	31 839 148 903 €	31 285 707 922 €	-553 440 981 €	-1,74 %	-2,26%
<i>P150 : formation supérieure et recherche universitaire</i>	15 180 783 720 €	15 279 678 402 €	98 894 682 €	0,65 %	0,13%
<i>P231 : Vie étudiante</i>	3 326 639 077 €	3 249 641 878 €	-76 997 199 €	-2,31 %	-2,91%
<i>P 172 : Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires</i>	8 201 401 634 €	8 259 807 441 €	58 405 807 €	0,71 %	+0,19%
<i>P193 : Recherche spatiale</i>	1 900 179 541 €	1 915 679 541 €	15 500 000 €	0,82 %	+0,29%
<i>P190 : Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables</i>	1 948 483 219 €	1 628 195 137 €	-320 288 082 €	-16,44 %	-17%
<i>P192 : Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle</i>	688 636 541 €	371 158 599 €	-317 477 942 €	-46,10 %	-47%
<i>P191 : Recherche duale (civile et militaire)</i>	150 019 167 €	150 019 167 €	0 €	0,00 %	-0,52%
<i>P142 : Enseignement supérieur et recherche agricole</i>	443 006 004 €	431 527 757 €	-11 478 247 €	-2,59 %	-3,1%

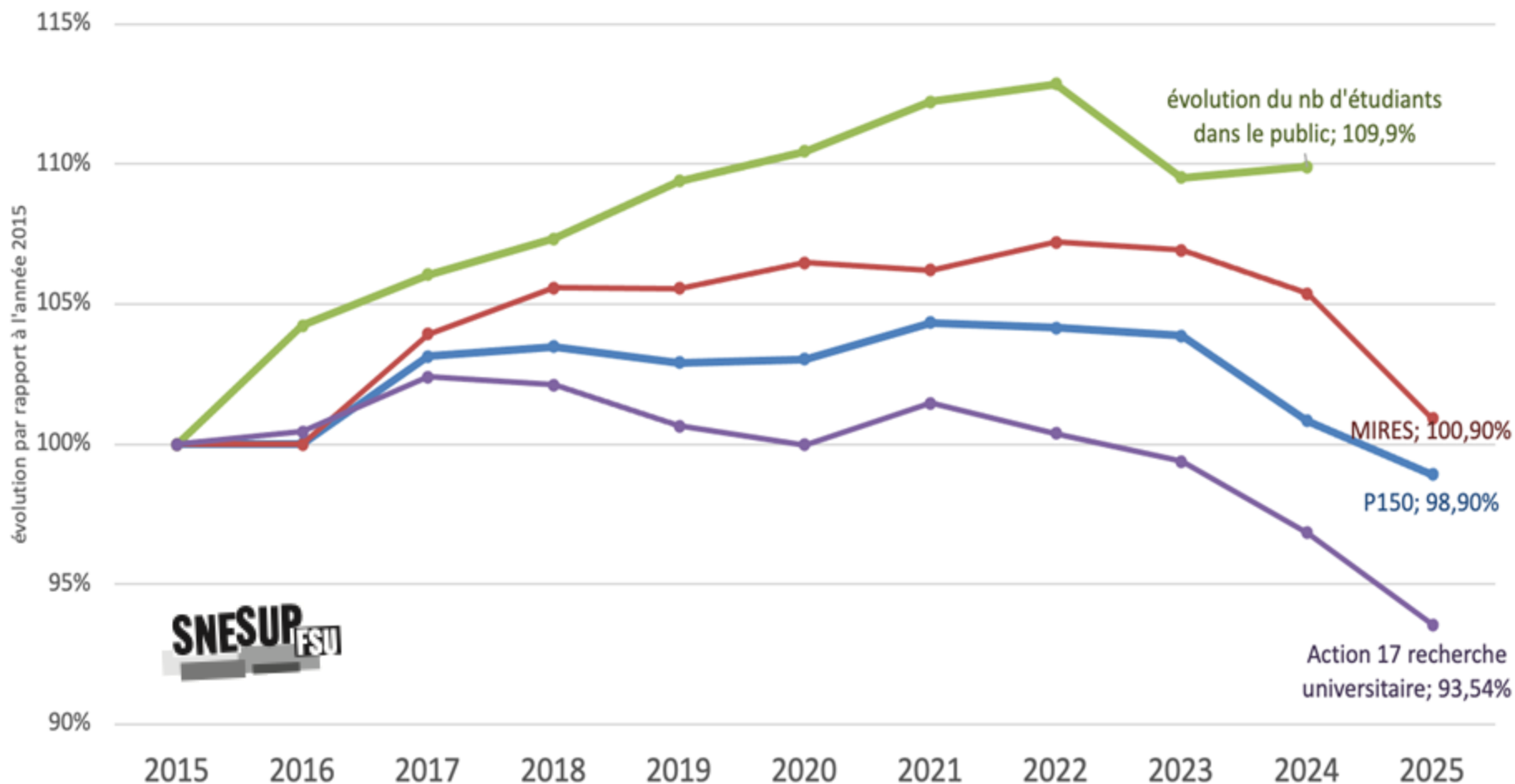
LPR & ANR 2025

Loi de finance initiale (LFI 2024) Projet de loi de finance (PLF 2025)	LPR 2025 programmée	Évolution des programmes 25/24	Évolution 25/24 Corrigée de l'inflation	Annonces d'emplois
Recherche et enseignement supérieur	501,5 M€	172 800 489 €	41,4 M€ -245 M€	+5913 emplois -3000 emplois
<i>P150 : formation supérieure et recherche universitaire</i>	124 M€	98 894 682 €	20 M€ <i>dont 50 pour RIPEC</i> <i>dont 45 pour le GVT</i>	+3119 emplois <i>- 1200 emplois</i>
<i>P 172 : Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires</i>	346 M€ <i>dont 140 pour l'ANR</i>	58 405 807 €	15,8 M€ <i>dont 120 pour l'ANR</i> <i>dont 30 pour RIPEC</i>	+2794 emplois <i>-1800 emplois</i>
<i>LFI P193 : Recherche spatiale</i>	31,5 M€	15 500 000 €	5,6 M€	/

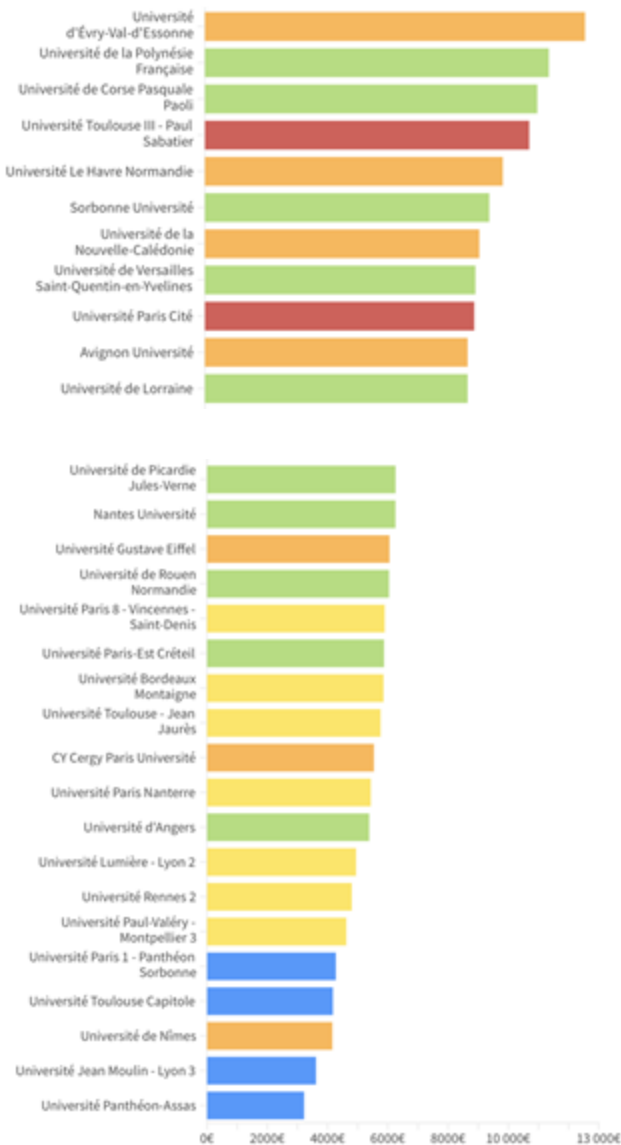
Seuls les établissements et les labos qui émargeront aux nouveaux appels à projet de l'ANR pourront espérer une situation 2025 pas plus catastrophique que celle de 2024

évolutions comparées

évolution du nb d'étudiants, des budgets de la MIRES, du P150 et de l'action Recherche en euros constants de 2024



Un service public inégalitaire



"Il y a une base historique qui n'a pas évolué. À partir de là, les différences se sont accrues entre les universités, d'une façon qu'on comprend parce que l'État essaie d'appliquer une règle d'égalité de traitement. **Mais appliquer un système égalitaire sur une base inégalitaire n'a jamais rien arrangé**".

« aujourd'hui, on est dans un système où **les étudiants d'une même discipline - contrairement à ce que devrait permettre le service public - n'ont pas le même financement par l'État** ».

Anne Fraïsse, présidente de l'université Paul Valéry-Montpellier 3.

In *l'Étudiant EducPro* du **15/11/2024**, Judith Dargère

Budgets : les universités de sciences humaines et sociales s'estiment lésées

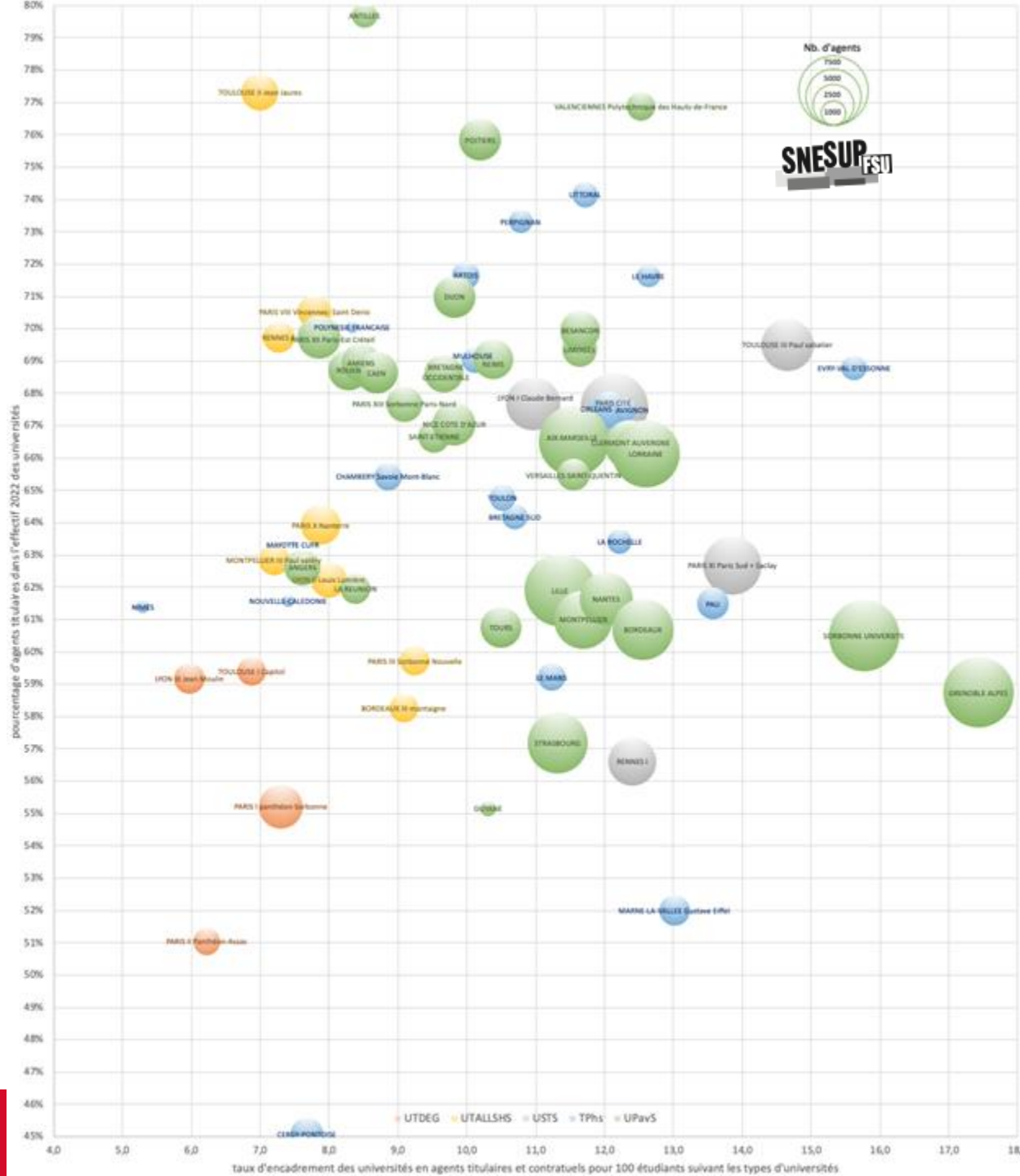
ratio du nb de titulaires en fonction du taux d'encadrement par étudiants

Angers :

Tx : 7,6 agents/100et.
 37,4% contractuels
 dont
 28% d'enseignants et
 47% de BIATSS

National :

Tx : 10,8 agents/100et
 Upavs: **11,2 ag/100et**
 35,8% contractuels
 dont
 30% d'enseignants et
 42% de BIATSS



Décret financier du 2 décembre 2024

Entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025

- Supprime l'autorisation préalable du recteur de région académique pour le prélèvement sur les réserves (FdR).
- L'analyse de la **soutenabilité budgétaire** d'un EPSCP repose maintenant sur **trois critères** :
 - la **trésorerie** : **≥ 30 jours** de fonctionnement ;
 - les **fonds de roulement** : **≥ 15 jours** de fonctionnement ;
 - les **charges de personnel** : **≤ 83 %** des produits encaissables (**85 %** pour les universités SHS).

à Angers

Différents indicateurs	ANGERS 26489 étudiants 2017 agents	<i>Moyenne nationale des UPavS, total des universités, ref indicateurs MESR</i>	<i>Différences par rapport à la moyenne nationale et impacts</i>
Subvention pour charge de service public (SCSP pré-notifiée en 2024) par étudiant	5 377 €	7 865 €	66 M€ de sous-financement dont 5 M€ de DGF
Taux d'encadrement en agents (titulaires et contractuels) pour 100 étudiants	7,6	11,2	952 emplois manquants dont 50% E et EC et 50% BIATSS
Résultat net en septembre 2024	-8,6 M€	-286 M€	Nous aurions même du être autour de -18M€ sans les mesures d'austérité 2024
Trésorerie en jours	28	>30	Les salaires sont assurés 17/76 universités
Fonds de roulement en jours	9	>15	Il reste mois de 5 M€ 19/76 universités
Prélèvement sur fonds de roulement 2024 (de janvier à septembre 2024)	-9,9 M€	-1 265 M€	Dans 1 an nous sommes en cessation de paiement
Charges de personnels sur Produits encaissables	83,7%	<83%	bien que sous-encadré, nous dépassons ... (25/76 universités)
Ressources propres / produits encaissables En 2023 et 2024	20,2 et 21,2	26,6 et 28,9	Nos ressources propres sont également inférieures à celles des autres universités

à Nantes

Différents indicateurs	Nantes 37098 étudiants 4460 agents	<i>Moyenne nationale des UPavS, total des universités, ref indicateurs MESR</i>	<i>Différences par rapport à la moyenne nationale et impacts</i>
Subvention pour charge de service public (SCSP pré-notifiée en 2024) par étudiant	7 518€	7 865 €	30 M€ de sous-financement de DGF
Taux d'encadrement en agents (titulaires et contractuels) pour 100 étudiants	12	11,2	301 emplois au dessus de la moyenne nationale
Résultat net en septembre 2024	-11,4 M€	-286 M€	En 2023, 41% des univ étaient en déficit En 2024, 80% des univ. sont en déficit
Trésorerie en jours	33	>30	Les salaires sont assurés 17/76 universités sont <30
Fonds de roulement en jours	7	>15	Il reste 7,6 M€ 19/76 universités sont <15
Prélèvement sur fonds de roulement 2024 (de janvier à septembre 2024)	-7,6 M€	-1 265 M€	Dans 1 an c'est la cessation de paiement
Charges de personnels sur Produits encaissables	81,1%	<83%	25/76 universités ont un ratio >83%
Ressources propres / produits encaissables en 2023 et 2024	25,7 et 26,5	26,6 et 28,9	les ressources propres sont légèrement inférieures à celles des autres universités...

à Rouen

Différents indicateurs	Rouen 31 191 étudiants 2 584 agents	<i>Moyenne nationale des UPavS, total des universités, ref indicateurs MESR</i>	<i>Différences par rapport à la moyenne nationale et impacts</i>
Subvention pour charge de service public (SCSP pré-notifiée en 2025) par étudiant	6 484€	7 865 €	41,8 M€ de sous-financement
Taux d'encadrement en agents (titulaires et contractuels) pour 100 étudiants	8,3	11,2	914 emplois manquants E et EC et BIATSS
Résultat net en septembre 2024	-4,97 M€	-286 M€	En 2023, 41% des universités étaient en déficit En 2024, 80% des univ. sont en déficit
Trésorerie en jours	56	>30	Les salaires sont assurés 17/76 universités sont <30
Fonds de roulement en jours	39	>15	Il reste 7,6 M€ 19/76 universités sont <15
Prélèvement sur fonds de roulement 2024 (de janvier à septembre 2024)	-3,8 M€	-1 265 M€	sans investissements : 10 ans de sous-financement
Charges de personnels sur Produits encaissables	83,7%	<83%	25/76 universités ont un ratio >83%
Ressources propres / produits encaissables en 2023 et 2024	15,8 et 16,1	26,6 et 28,9	les ressources propres sont inférieures à celles des autres universités...

Des conséquences sur l'offre de service public et nos conditions de travail

- **Campagnes d'emplois** : gel de poste, non remplacement des départs en retraites, remplacement par des ATER ou des enseignant·es contractuel·les durant une à deux années, suppressions de postes ;
- **Offre et maquettes des Formations** : diminuer les capacités d'accueil, diminuer les heures des maquettes de formation, diminuer les cours magistraux, diminuer les TD et les TP ;
- **Modalité pédagogique** : imposition de passer les formations par apprentissage pour faire rentrer des ressources propres ;
- **Organisation des formations** : augmentation des tailles de groupe, création de formations avec des frais d'inscription dérogatoire aux arrêtés LMD ;
- **Conditions de travail** : augmentation de la charge de travail administrative des collègues BIATSS et E ou EC titulaires ;

Nos revendications (qui illustrent ce à quoi les milliards correspondent)

une augmentation de 28 % du budget de la MIREs, soit **8 Md€ en 2025** :

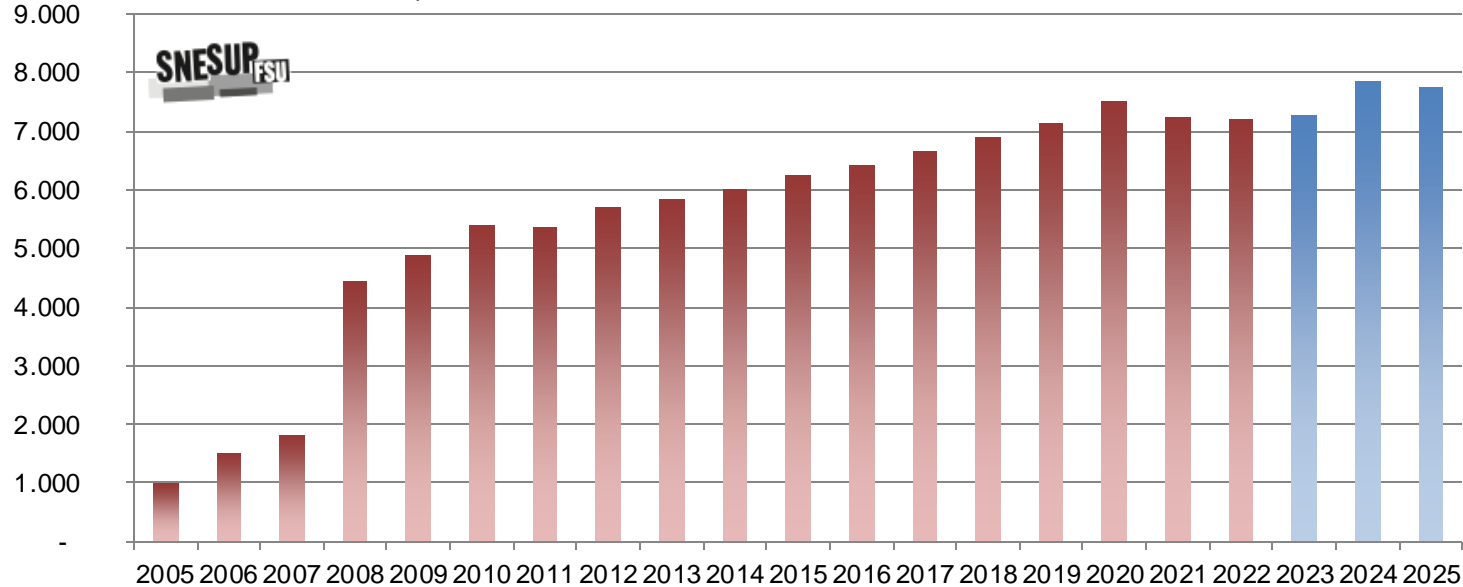
- **2,5 Md€ pour l'encadrement des étudiant·es** dont
 - + 1 Md€ pour créer immédiatement 12 000 postes de titulaires de toutes **catégories confondues** (enseignant·es, enseignant·es-chercheur·es, technicien·nes, ingénieur·es, administratif·ves) permettant juste de réduire de moitié les inégalités d'encadrement entre établissements ;
 - + 1,5 Md€ pour créer les 150 000 places en 1er et 2e cycles afin d'accueillir toutes celles et tous ceux qui souhaitent poursuivre leur formation dans les établissements publics ;
- **2 Md€ pour la recherche** ;
- **2,5 Md€ pour l'augmentation de 10 % du point d'indice** permettant de rattraper la perte du pouvoir d'achat depuis 2000 ;
- **1 Md€ pour la rénovation immobilière** – effort qu'il faudrait maintenir pendant cinq ans pour tenir les accords de Paris et respecter le décret tertiaire.

Dans un second temps, dès 2026, la mise en place **d'un plan pluriannuel d'emplois statutaires** de **6000 postes par an jusqu'en 2035**, représenterait un effort supplémentaire de **6,7 milliards d'euros à terme**, ce qui pourrait enfin nous amener à consacrer **2 % du PIB à l'enseignement supérieur** et **1 % du PIB à la recherche publique**.

Et pourtant de l'argent : il y en a ...

- CIR en 2024 (près de 8 Md€) :

En 20 ans : de **0,43 Md€** en 2003 puis à **1,8 Md€** en 2007 et à **7,3 Md€** en 2023 **+305%**



- Aides à l'apprentissage en 2024 : +25 Md€
- Suppression de la taxe d'habitation entre 2020 et 2023 (-20 Md€)
- Transformation de l'ISF en IFI en 2018 (-4 Md€) ; Flat Taxe (-2 Md€)
- CICE (-40 Md€ en 2016) pour ? Emplois ;
- baisse des impôts de production CVAE en 2023 (-7 Md€)
- Taxe sur les superprofits de l'ensemble des secteurs (+28 Md€)
- Niches fiscales (-15 Md€) et niches sociales (-90 Md€)
- évasion fiscale (-100 Md€),
- Taxation unitaire des multinationales (+18 Md€) ...

La **fonction publique** n'est pas une dépense ni une charge c'est **une production valeur, un investissement** et **une richesse**

L'**enseignement supérieur et la recherche** produisent une des plus précieuses, **la connaissance** et contribue par la formation à sa **transmission** et à **l'émancipation** de notre **jeunesse** ainsi qu'au **développement** de **notre société**

Les conséquences sur l'offre de service public et nos conditions de travail [VRS439 p.42]

À **Brest** (2 300 agents et 24 000 étudiants), l'université baisse ses capacités d'accueil en STAPS et en psychologie car, déclare Pascal Olivard, président de l'université de Bretagne-Occidentale (UBO), « à l'impossible, nul n'est tenu » (Le Télégramme, 26/11/2024).

À **Lille** (8 000 agents pour 80 000 étudiants), le comité de direction a validé, le 27 novembre, un projet de budget 2025 lourdement déficitaire, de l'ordre de 25 millions d'euros. C'est à ce prix, défend son président, que l'université pourra « maintenir l'essentiel (sic) de ses projets et de ses actions » (France Bleu, 29/11/2024).

A **Montpellier** (53 00 agents et 46 000 étudiants pour un budget de 500 M€), le président de l'université, Philippe Augé, annonce à l'AFP (le 29/11/2024) un déficit prévisionnel 2025 de 17 M€, tandis que la présidente de l'université Montpellier 3 Paul Valérie, Anne Fraisse, (1 500 agents pour 23 000 étudiants) alerte, dans le Midi-Libre (26/11/2024), qu'« Il faudrait multiplier les frais d'inscription par dix en 2025 si l'État ne fait rien ».

A **l'Université de Lorraine** (7 000 agents pour 60 000 étudiants), c'est un déficit compris entre 16 et 21 millions d'euros auquel il faut s'attendre en 2025 : « une situation financière intenable » pour la présidente Hélène Boulanger (France 3, 26/11/2024).

A **Poitiers** (2 800 agents encadrant 28 000 étudiants), depuis 2020, la présidente de l'université, Virginie Laval, explique qu'elle a dû absorber plus de 25 millions de charges supplémentaires non compensées par l'État dues à la hausse des coûts de l'énergie, des matériaux de construction et des mesures salariales décidées par l'État. Le déficit prévisionnel pour 2025 devait être de 6 millions d'euros (La Nouvelle République, 08/12/2024). Dans une motion votée en décembre, le conseil d'administration de l'établissement demande la compensation intégrale de ces charges afin, notamment, de maintenir l'investissement dans la recherche et de permettre, au niveau national, une réforme des bourses d'études, pour sortir les étudiants de la précarité.

A **Reims** (2 500 agents et 24 000 étudiants ; 246 M€ de budget 2024), le président, Christophe Clément, déclare qu'il manque 6 M€ pour boucler le budget 2025 de l'université, dont 3,3 M€ de mesures salariales non compensées par l'État en 2024 (Le Monde, Soazig Le Nevé, 3/12/2024).

A **Rouen** (2 700 fonctionnaires encadrant 35 000 étudiants), le déficit prévisionnel 2025 de l'université s'élèverait à 13,5 millions d'euros dont 7 millions dus à l'augmentation du point d'indice en 2022 et 2023 dans le cadre des mesures Guérini (Paris Normandie, 27/11/2024).

A **Toulouse**, « la situation financière des universités est devenue intenable », alerte Emmanuelle Garnier, présidente de l'Université Toulouse-Jean-Jaurès (l'Opinion, le 29/11/2024). Les mesures de revalorisation salariales dites Guérini, mises en place en 2022, devraient peser à hauteur de 1,2 millions d'euros sur le budget 2025 et la mesure portant sur le compte d'affectation spéciale

pour les pensions (CAS Pensions), qui ne serait pas compensée, engendrerait une charge supplémentaire de 2 millions d'euros pour l'établissement.

A **Clermont-Ferrand**, les diverses mesures salariales non compensées depuis 2022 représentent un reste à charge annuel de 12,6 millions d'euros pour l'Université Clermont Auvergne. Et Mathias Bernard, son président, précise que « si le gouvernement maintenait son projet d'augmenter, sans compensation, le Compte d'affectation spéciale pension (CAS) — destiné à la gestion financière des retraites de l'État —, cela entraînerait un surcoût supplémentaire estimé à près de 3,1 millions d'euros pour son propre budget 2025 » (La Montagne, le 27 novembre 2024).